

Nombre de membres**en exercice** : 15**Présents** : 10**Votants** : 13**Séance du 24 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre février l'assemblée régulièrement convoquée le 24 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents : Jean-Jacques STROH, Agnès VERNHES, Philippe DE CARVALHO, Joseph DE CARVALHO, Antony GOUDEFROYE, Joël MARTINEZ, Bruno PATROUX, Marie-Noëlle SALVAING, Michel PONS, Christine SIMOND-FERRON

Représentés : José PINTO par Bruno PATROUX, Clément LAGUERRE par Agnès VERNHES, Patrick LASSOUJADE par Jean-Jacques STROH

Excusés : Patrick JAMET

Absents : Pauline BOURHIS

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle SALVAING

Objet : Attribution subvention à l'Association Foncière Pastorale (AFP) - DE 2023 002

Monsieur le Maire explique que la Fédération Pastorale de l'Ariège avec la municipalité en place il y a 15 ans, ont créé l'Association Foncière Pastorale de Sinsat le Quié, avec accord des propriétaires à qui appartiennent les parcelles. La fédération Pastorale a subventionné l'AFP à hauteur de 7 000,00 € pour effectuer des travaux et l'achat de matériel.

Une convention pluriannuelle de pâturage a été signée avec un agriculteur, qui en échange des travaux et de l'entretien des parcelles du Quié, ne payait pas de loyer. Seulement, l'AFP vivait sur cette somme versée et n'avait aucun autre revenu.

Tous les ans l'AFP doit émettre les mandats pour le paiement de l'Assurance prise auprès de GROUPAMA et la cotisation annuelle de la Fédération Pastorale de l'Ariège, soit environ 320 € par an.

C'est pour cela que Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de subventionner l'AFP, sur conseil du Service de Gestion Comptable de Foix, d'un montant de 250,00 €, en attendant que l'AFP trouve une solution pour les années à venir.

Madame SALVAING Marie-Noëlle, Présidente de l'AFP, Messieurs STROH Jean-Jacques, PONS Michel et LAGUERRE Clément, membres du bureau de l'AFP ne prennent pas part au vote.

Vote : 8 voix pour.

Questions diverses :**✓ Tenue des bureaux de vote pour les législatives complémentaires des 26 mars et 2 avril 2023 :**

Monsieur le Maire explique que les 26 mars et 2 avril 2023, il y a sur la première circonscription des législatives complémentaires pour l'élections des députés.

Il demande les disponibilités de chacun.

Mr PONS présent le 26 mars 2023 de 8h à 10h et de 12h à 14h.

Mr DE CAVARLHO P présent le 2 avril 2023 de 8h à 10h et de 16h à 18h, doit se renseigner sur son emploi de temps professionnel du 26 mars 2023.

Mme BLAZY sera présente les 26 mars et 2 avril de 10h à 12h et de 16h à 18h,

Mr PINTO sera présent de 10h à 12h les 26 mars et 2 avril 2023.

Mr DE CAVARLHO José sera présent de 8h à 12h les 26 mars et 2 avril 2023,

Mr PATROUX Bruno de 8h à 12h les 26/03 et 02/04/2023,

Mr GODEFROY Antony de 12h à 16h les 26/03 et 02/04/2023,

Mr MARTINEZ Joël de 8h à 10h le 2 avril 2023,

Mme SIMOND-FERRON Christine de 8h à 12h le 26 mars 2023,

Monsieur JAMET Patrick de 12h à 18h le 2 avril 2023,

Mme SALVAING Marie-Noëlle de 12h à 16h les 26/03 et 02/04/2023,

Monsieur STROH Jean-Jacques de 16h à 18h les 26/03 et 02/04/2023.

✓ CR Réunion SIVE Pays de Beille :

Pour rappel, le SIVE est la représentation des communes dont les enfants vont à l'école primaire de Les CABANNES et ASTON.

Monsieur le Maire donne la parole à Mesdames BLAZY Agnès et SALVAING Marie-Noëlle qui ont assisté à la réunion du 14/02/2023.

Présence des communes du RPI d'ASTON-LES CABANNES et de la CCHA.

Ecole prévue sur le terrain de l'ancienne gare, difficulté d'acquisition du terrain en raison d'une servitude. Par conséquent Mr le Maire de Les Cabannes souhaite revoir le projet et le déplacer sur le stade actuel, cela induit un coût bien plus important.

Il y a beaucoup de bâtiments à partager entre l'école, la cantine, la crèche, l'ALAE avec la CCHA : 330 m² pour l'école et 1600 m² extérieur avec un coût d'environ 3 530 000€. Mr NAUDY, Président de la CCHA propose de rester sur le terrain initialement prévu, à savoir l'ancienne gare, la CCHA prend la part des coûts la plus importante et laisse à charge du SIVE 1 000 000,00 € (comme initialement voté par les communes concernées).

La CCHA se propose d'acheter le terrain de l'ancienne gare.

✓ **CR Réunion du PNR (Parc Naturel Régional) :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SALVAING marie-Noëlle qui a assisté à la réunion du 15/02/2023. La commune n'est pas encore membre mais est invitée à toutes les réunions. Effectivement, le PNR va agrandir son périmètre jusqu'à LES CABANNES, en passant par LARCAT et AULOS-SINSAT, entre-autres communes.

Le PNR a signé une convention avec le Lycée Agricole de Pamiers qui permettra de faire intervenir les étudiants pour le nettoyage des chemins ou champs dans le cadre de leurs études.

✓ **Recensement de la population :**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme SALVAING qui était le coordonnateur communal.

83 logements sur la commune nouvelle.

103 personnes recensées pour la commune déléguée de Sinsat et 53 pour la commune déléguée d'Aulos.

75,6% des personnes recensées ont répondu par internet.

✓ **Station de lavage ALS :**

Monsieur le Maire rappelle les problèmes de rejets d'eaux usées dans le champ voisin de l'installation de lavage de camions.

Il rappelle qu'il a eu différents échanges avec la CCHA, propriétaire des parcelles concernées, mais que rien n'a été fait à ce jour.

Des membres du Conseil Municipal proposent de relancer le DGS de la CCHA.

✓ **Infiltrations eau habitation côté parking place Aulos :**

Le 21 février une expertise complémentaire a été réalisée par sondage sur le parking pour voir comment est drainé le sol.

Mr PINTO José, 2^{ème} adjoint était présent accompagné de l'expert nommé par Groupama et par la représentante du cabinet Clamens (mandaté par Groupama) et l'entrepreneur de la Soca.

Selon les dires de la partie adverse, il semblerait que la commune lui ait interdit de poser les descentes d'eau pour protéger son mur, mais rien de tel n'a été trouvé dans les documents de la mairie.

Voir s'il est possible de prendre un arrêté municipal pour obligation de mise en place des descentes de toit, à voir avec l'avocat de la commune.

✓ **Courrier contestation refus Cub (Certificat d'Urbanisme opérationnel) :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a reçu un courrier de contestation d'un habitant de la commune déléguée d'AULOS suite au refus à un Cub pour construction d'une maison d'habitation sur des parcelles qui se situent en zones rouges et bleues du PPRN, et dans lequel il informe la commune que s'il n'a pas de retour avant le 18 mars il assigne la commune au Tribunal Administratif.

✓ **AFP de Sinsat le Quié :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'AFP de la commune n'a pas résigné de Convention annuelle de pâturage avec l'exploitant actuel depuis le 30 septembre 2022.

Une réunion du bureau de l'AFP a eu lieu en août 2022 pour annoncer la fin du bail à l'exploitant.

Monsieur le Maire explique que pendant 15 ans la convention signée entre l'exploitant et le prédécesseur à la présidence de l'AFP ne mentionnait aucun loyer et l'AFP jusque ce jour « vivait » grâce aux subventions obtenus à la création de l'AFP.

Actuellement deux candidats ont fait la demande d'autorisation d'exploiter les terrains, l'exploitant titulaire de la convention a eu le droit d'exploiter, Monsieur STROH Hugo, ne l'a pas obtenu.

Monsieur le Maire explique l'autorisation d'exploiter ne donne pas droit d'office aux baux des terrains.

Une réunion avec la Fédération Pastorale de l'Ariège a eu lieu, et il s'avère qu'en Ariège les demandes d'autorisation d'exploiter ne sont pas monnaie courante alors que la loi oblige à avoir une autorisation d'exploiter pour signer une convention pluriannuelle de pâturage (ce qui n'était pas le cas jusqu'alors pour l'AFP de Sinsat).

Mardi 21 février l'autorisation d'exploiter a été accordée par la DDT à l'exploitant signataire de la convention pendant 15 ans.

L'AFP souhaitait avoir la possibilité d'ouvrir des discussions entre les deux parties, mais cela n'est pas possible puisque Mr Hugo STROH n'a pas obtenu cette autorisation. Madame SALVAING, Présidente de l'AFP explique qu'elle a fait un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Agriculture de la décision prise par la Chambre d'Agriculture et la DRAF. Ce recours est suspensif de toute décision.

La commune, étant propriétaire majoritaire des parcelles de l'AFP (environ 40Ha) peut ne pas renouveler la convention avec l'agriculteur bénéficiaire jusqu'en septembre 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil Municipal leur avis pour refaire une convention pluriannuelle d'exploitation à l'agriculteur déjà en place sur la commune.

La majorité ne souhaite pas renouveler la CPP à l'exploitant déjà en place.

Monsieur PONS quitte la séance à 20H.

✓ **Infiltrations garages de St Martin :**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal présents qu'un des locataires des garages de St Martin l'a informé qu'il y a, lors d'averses de pluie, des infiltrations d'eau dans la toiture.

Monsieur le Maire propose de demander à Luc de nettoyer les descentes de toit, et de voir avec une entreprise pour démonter la toiture et la protéger.

✓ **Luc PUJOL, Adjoint Technique :**

Monsieur le Maire rappelle que l'année dernière du nouveau matériel a été acheté pour lui permettre d'améliorer ses conditions de travail, à Noël une carte cadeau chez Décathlon lui a été offerte, malgré cela Luc souhaite demander sa mutation professionnelle, car il ne veut plus travailler dans les communes.

✓ **Devis pour les décorations de Noël de la commune déléguée d'Aulos :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le SDE 09 va effectuer la mise en place des boîtiers pour les illuminations de Noël sur la commune déléguée d'Aulos, le montant du devis s'élève à 1 200,00€. Il explique que suite à l'installation des nouveaux luminaires sur le RN20 et la DR522, l'entreprise mandatée posera les boîtiers ce qui permet à la commune de faire une économie de 600,00€. En effet, les frais de pose des boîtiers seront inclus dans la facturation du changement des luminaires sur la RN 20 et le RD 522.

✓ **Appartement commune déléguée AULOS :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil Municipal présents qu'ils sont presque terminés, il manque la pose de la cuisine (livraison le 3 mars, pose le 8 mars).

Manque la mise en place et la mise en route de la pompe à chaleur, le hublot à l'étage qui sera posé courant semaine prochaine.

Madame SALVAING quitte la séance à 20h10.

✓ **Circulation chemin latéral :**

Une des conseillères municipales soulève la question de circulation sur le chemin latéral (entre Aulos et Sinsat) lors des vacances scolaires ou affluence pour le ski) car les usagers (habitants de la commune ou vacanciers) circulent à vive allure.

Elle souhaiterait que Monsieur le Maire prenne un arrêté municipal pour limiter la circulation sur cette voie communale.

Monsieur le Maire répond qu'il va se renseigner pour voir ce qu'il est possible de faire, sachant que cette voie est utilisée comme déviation lors d'accident de la circulation sur la RN20.

FIN DE SÉANCE 20h30